Image not found or type unknown

droits pour le geniteur qui revient apres 3 ans d'absence?

Par **titecaramel**, le **12/05/2009** à **16:09**

Bonjour

Je n'ecris pas pour moi mais pour ma soeur.

Elle avait pas tout a fait 18 ans quand elle est tombé enceinte de sn copain de lepoque. Elle l'a garder, mais son copain na jamais rien voulu savoir. Meme la mere de ce dernier est venu pour nous dire que le petit n'etait pas son probleme.
Ma soeur a reconnu son fils.Apres la naissance elle est resté avec lui quelques mois mais il ne venait jamais a la maison, ne demandait pas a voir son fils.

Apres ca, il a quitté ma soeur.
Ma soeur a depuis qq temps, un nouvel ami, et est enceinte de lui.
Des qu'il a su ca, son ex (le geniteur de l'enfant) est aller le reconnaitre derriere le dos de ma soeur.. Et la nus assigne en justice pour avoir des droits sur le petit.

Le petit a 3 ans.. son geniteur revient.. a til des droits sur le petit alors qu'il n'a jamais rien demander, rien offert, meme pas aider ma soeur?

Apres 3 ans d'absence, le petit ne le connait meme pas? qu'est ce qu'on doit faire? qu'est ce qu'on risque?

Merci

Par **linda2882**, le **20/05/2009** à **20:50**

C est malheureux a dire mais il m ai arrive presque la meme chose et t a soeur a fait la meme erreure que moi.
Ne pas avoir laisser son compagnon (actuelle) reconnaitre son enfant.
Mon ex a reconnu mon fils (a 2 an 1/2) qui va avoir 4 ans cette annee alors que mon compagnon l eleve depuis qu il a 1 an.
Et j ai eut le droit a tous jusque la, les insultes, les menaces, les je veux le voire puis je me pointe pas aux RDV....
Tous ca pour entendre le coeur brisee que meme s il avait logiquement perdu l autorite parentale il aurait le droit de visite, d hebergement, de le chercher a l ecole, que s il m arrivais

quelque chose c lui qui gerere son compte epargne....
C malheureux a dire mais il y a tellement de femme qui se retrouve dans notre situation que quelque part, il serait temps que la loi ouvre les yeux et se pose les bonnes questions:
-pourquoi ne l a t il pas reconnue avant ?
-pourquoi revient il une fois madame de nouveaux en couple ?
-pourquoi n a t il jamais payer de pension alimentaire ?
-pourquoi n a t il jamais etait la ?
Je suis forcee de...je suis vraiment ecoeure de ces loi francaises qui donne des droits a des "geniteurs" qui se decouvrent une soudaine patenite quand ca les arrange et qui sont seulement conscient de leur droits mais oublie leur devoirs.
En tout cas je suis de tout coeur avec ta soeur j imagine ce qu elle endure et j espere qu elle verra tres bientot le bout du tunelle.
mais si je peut te donner un conseil aller voire un avocat meme si vous entamer rien il sera bien placer pour repondre a toute vos question.
Bon courage

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés